



Le mardi 18 décembre 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 12 décembre 2018 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Marie-France TAILLEFER), Mme Martine FOULON (à M. le Maire).

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N° 18-4-5

-----  
**Affaires juridiques**  
-----

Acquisition d'un immeuble  
sis à Bondues  
12 rue du César Loridan

Rapport de M. le Maire,

La commune a fait connaître l'intérêt qu'elle porte à l'acquisition d'une habitation sise au 12 rue César Loridan appartenant au Consort Desbonnets, pour la parcelle cadastrée en BV 840 d'une contenance d'environ 358 m<sup>2</sup> et à la SA Société Paul Desbonnets, pour les parcelles cadastrées en BV 158 et 160 d'une contenance d'environ 431 m<sup>2</sup> (130 et 301 m<sup>2</sup>).

Après négociation avec les propriétaires, la cession du bien a été acceptée à un prix supérieur à celui valorisé par le service des domaines pour répondre à l'intérêt général (avis en date du 16 avril 2018 joint à la présente).

Le prix fixé à 432 000 € net vendeur se justifie par le fait :

- qu'il s'agit d'une surface réduite à acquérir, en plein centre-ville et en bord à rue,
- que ce foncier comporte des immeubles dont un logement qui pourra être utilisé par la commune dans le cadre de sa politique d'aide en faveur des personnes en difficulté,
- que sa localisation permettra la mise en cohérence foncière pour réaliser un aménagement et un programme équilibré entre la rue César Loridan et la rue du Bosquiel.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à décider l'acquisition de l'immeuble situé au 12 rue César Loridan moyennant un prix fixé à 432 000 € net vendeur
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires  
CA du 04 décembre 2018  
CG du 11 décembre 2018



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire